



Passage 80% avec perte des RTT

Par **31amandine**, le **27/10/2014 à 13:02**

Bonjour,rnrnJ'ai un contrat de travail à la base de 36heures30 et j'ai demandé à passer au 4/5ième dans le cadre du congès parental. Du coup, mon employeur me propose un avenant à mon contrat dans lequel il me propose 28heures par semaine et m'enlève le droit aux RTT.
rnMa première question est: 80% de 36.5 fait environ 29heures, est-il possible de demander à mon employeur de travailler 29 heures par semaines et conserver ainsi 80% de mes RTT?
rnMa seconde question est: mon employeur me dit que lorsque je poserais une semaine de congès payés, 5 jours au lieu de 4 me seront décomptés: a-t-il le droit de faire ça?
rnMerci par avance pour votre réponse.

Par **moisse**, le **27/10/2014 à 15:48**

Bonjour,rn[citation]Ma première question est: 80% de 36.5 fait environ 29heures, est-il possible de demander à mon employeur de travailler 29 heures par semaines[/citation]rnVous pouvez demander, mais la durée légale du travail est de 35 h/semaine, ce qui signifie qu'un temps partiel 4/5 est bien égal à 28 h.rn[citation]conserver ainsi 80% de mes RTT?[/citation]rnPas de RTT à moins de 35 h.rn[citation]lorsque je poserais une semaine de congés payés, 5 jours au lieu de 4 me seront décomptés: a-t-il le droit de faire ça? rn[/citation]rnJe suppose que votre entreprise pratique le décompte en jours ouvrés, à raison de 5 semaines de 5 jours/an.rnUne semaine fait jours.rnImaginez que vous ne travaillez que le lundi de chaque semaine.rnVos droits à congés de 25 jour/an, vous amèneraient à ne pratiquement jamais travailler.rnUne semaine est donc bin décomptés à 5 jours, en temps partiel comme en temps complet.